

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Février

## LES DESSOUS

### De la politique Allemande

On a été quelque peu surpris dans le monde politique, non seulement en France mais encore à l'étranger, lorsqu'on a vu l'empereur Guillaume II jeter si gaillardement son gant à son aïeule la reine Victoria, à propos de l'affaire du Transvaal. On s'est demandé, non sans raison, quels pouvaient bien être les motifs pour lesquels ce souverain prenait avec tant d'énergie fait et cause en faveur des Boers, au risque de blesser l'amour-propre des anglais et de leur souveraine.

Pourtant, cette attitude hostile du gouvernement de Berlin vis-à-vis de l'Angleterre n'était pas nouvelle; elle avait déjà eu des précédents.

Pour quiconque suit d'un œil attentif ce qui se passe à l'étranger, il était manifeste que depuis longtemps déjà, on nourrissait à Berlin des projets anti-britanniques, c'est-à-dire que l'on se montrait résolu à contrecarrer les anglais dans leur politique coloniale, d'envahissement et d'accaparement.

On se tromperait, toutefois, si l'on ne voyait dans cette attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Grande-Bretagne, qu'une simple question de rivalité sur le terrain de l'expansion coloniale. Il est bien certain que nos voisins d'au-delà du Rhin cherchent à étendre leurs possessions et à se créer sur tous les points du monde, des débouchés utiles à leur industrie et à leur commerce. Il est également certain qu'ils ont intérêt à diriger vers leurs colonies, le courant d'émigration qui emporte chaque année d'Allemagne près de cent mille individus, que la misère pousse à aller chercher fortune sur une terre plus hospitalière. Mais ces considérations, si puissantes qu'elles puissent être, ne sont que secondaires. Il faut cher-

cher ailleurs le véritable motif qui incite l'Allemagne à contrecarrer les projets de l'Angleterre.

Ce motif, le voici; et certes, on sera bien obligé de reconnaître avec nous, qu'il a une importance considérable; car il intéresse l'Europe tout entière.

Ce n'est un mystère pour personne que l'Allemagne convoite depuis longtemps, la possession de la Hollande. Militairement, la conquête de ce pays ne serait pas bien difficile, pour une nation qui peut mettre en ligne plus d'un million de soldats; et elle aurait pour résultat de donner à Guillaume II quatre millions de sujets de plus en Europe, d'admirables ports pour sa marine qu'il est en train de développer et de renforcer. En outre, l'annexion de la Hollande lui assurerait la possession de colonies importantes, comme l'archipel de la Sonde, Sumatra, Java, etc., etc.

La possession de ces îles par l'Allemagne fermerait aux puissances de l'Europe les routes maritimes de la Chine et permettrait aux allemands de jouer un rôle prépondérant dans les affaires de l'Extrême-Orient où l'Angleterre, la France et la Russie ont de si nombreux intérêts à défendre et à protéger.

Au point de vue Européen, l'annexion de la Hollande aurait inévitablement pour conséquence de livrer le Danemark et la Belgique à la merci de l'Allemagne, de menacer la France et l'Angleterre et de permettre aux allemands de dominer sur toute l'Europe occidentale.

Guillaume II sait fort bien que pour se rendre maître de la Hollande, il n'a pas besoin de tirer l'épée et de faire parler le canon. L'unique héritier du trône de Hollande est une jeune princesse élevée par une mère allemande, et par conséquent favorable à sa patrie d'origine. Les ambitions tudesques peuvent donc compter sur son concours pour les seconder dans leur entreprise. Ajoutons qu'elle leur a déjà donné des gages non équivoques.

Or, on s'occupe, en ce moment, de fiancer la jeune héritière à un prince Allemand; et la mère, loin de s'y opposer, semble au contraire y prêter son concours avec une bonne volonté qui doit faire plaisir à l'empereur Guillaume.

Si ce mariage réussit et il est probable qu'il réussira, il aura nécessairement pour conséquence une annexion déguisée de la Hollande à l'Allemagne, en attendant le moment propice de la transformer en une annexion effective.

Tel est le projet que l'on caresse secrètement à Berlin et pour la réalisation duquel on paraît disposé à ne négliger aucun moyen.

Guillaume II n'ignore pas que l'Angleterre n'acceptera jamais une annexion de cette nature, qui lui causerait un préjudice considérable non seulement à son commerce, mais encore à son prestige qui en serait amoindri. C'est pourquoi le souverain allemand s'efforce de combattre l'influence de la Grande-Bretagne et de contrecarrer ses desseins.

Telles sont les raisons de l'attitude de Guillaume II à l'égard du président Kruger et des manifestations tapageuses qui, en Allemagne, se poursuivent en l'honneur des Boers.

Le gouvernement de Berlin, qui sait fort bien que les Boers sont les Hollandais de l'Afrique australe, a voulu par ces manifestations intéressées gagner les sympathies de la Hollande.

Reste à savoir si le plan qu'il a si habilement ourdi réussira. Certes, il faut avouer qu'il le suit avec beaucoup de logique. Mais il y a un facteur dont il n'a peut-être pas assez tenu compte dans ses égoïstes calculs. Ce facteur, ce sont les grandes puissances et principalement la Russie, la France et aussi l'Angleterre qui pourraient bien opposer leur veto.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février 1896

### La mise en accusation de M. Raynal

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation l'ancien ministre des travaux publics, M. Raynal.

M. Darlan, rapporteur, rappelle en commençant les origines du débat actuellement engagé, c'est-à-dire la controverse qui s'était élevée à propos de la durée de la garantie d'intérêts concédée par l'Etat à la Compagnie d'Orléans et à la Compagnie du Midi, les interprétations opposées que donnaient à la clause de garantie d'intérêt, d'une part les Compagnies et d'autre part le ministre des travaux publics, M. Barthou, le procès porté à ce sujet devant le Conseil d'Etat, dont le jugement condamna la thèse soutenue au nom de l'Etat par M. Barthou, les incidents de ce procès, les conclusions du gouvernement, M. Jagerschmidt, qui mirent en cause la responsabilité de l'ancien ministre Raynal, signataire des conventions de 1883, et enfin la demande de mise en accusation de M. Raynal, déposée à la suite de ce procès devant la Chambre, par M. Millerand. L'orateur déclare que la commission a procédé à une enquête rigoureuse pour découvrir la vérité et savoir si vraiment M. Raynal avait commis le crime d'avoir livré, pour la satisfaction d'un intérêt personnel, les intérêts de l'Etat. Elle a entendu un grand nombre de témoins, tous les témoins qu'il fallait entendre, sauf M. Baihaut, qui est à la prison d'Etampes et dont elle a cru suffisant d'entendre l'ancien chef de cabinet, et le commissaire du gouvernement devant le Conseil d'Etat, M. Jagerschmidt, dont elle avait sous les yeux les conclusions recueillies par le sténographe.

En résumé, dit l'orateur, la commission a fait son devoir sans hésitation, sans restriction. On a dit qu'elle avait refusé d'entendre M. Duportal, mais jamais M. Duportal, qui est à Bucharest, n'a demandé à être entendu, et M. Wilson, invité à venir déposer, s'est récusé en faisant dire qu'il était malade.

La commission, en dehors des témoignages, avait sous les yeux des documents écrits qui ont fixé son opinion, et de ces documents il résulte que si les grandes Compagnies ont distribué de l'argent soit à droite, soit à gauche, aucune parcelle de cet argent n'est allée ni à M. Raynal ni à aucun fonctionnaire du ministère des travaux publics.

criardes, dépourvus de goût, sollicitant les yeux par des prix inscrits en chiffres colorés, ni les voitures-enseignes se heurtant aux chariots, aux tramways et aux omnibus, sans que leurs conducteurs se prévinssent mutuellement. Le tumulte produit par toute cette foule bariolée, enfiévrée, courant à ses bureaux, au « Clearing-House » (1) au « Stock-Exchange » (2) ou au « City-Hall » (3) ne l'intéressait guère. Ainsi qu'elle en avait prévenu Sublimé, ils n'étaient pas ici pour s'amuser. L'essentiel était de prendre immédiatement gloire et de commencer le plus tôt possible les démarches convenues entre elle et le parquet de Paris.

Mais où se loger ?

Difficulté sérieuse.

Ce n'était pas que les hôtels manquaient, mais ils effrayaient Mlle Pimponneau par leur aspect monumental. Elle se demandait avec anxiété comment ses pauvres dix mille fr. de revenu pourraient s'accommoder de ces somptuosités. L'or et le marbre se paient partout, pensait-elle. Et si les hôteliers de Broadway les avaient employés à profusion, c'était certainement pour les faire payer avec usure à la bourse des voyageurs. Il lui paraissait donc impossible d'entrer, sans se ruiner, soit à Saint-Nicolas, soit au Métropolitain, soit au Windsor.

Elle continuait à suivre Broadway en détournant son regard de ces colosses de pierres grandioses, où les tapis moelleux, les ascenseurs à l'usage des voyageurs, des domestiques et des bagagers, se payaient du plus pur de leur or...

Enfin, il fallut prendre une décision. Lasse de marcher, elle revint sur ses pas et entra délibérément au Métropolitain.

Pourquoi cet hôtel plutôt qu'un autre ?

(1) Chambre de compensation.  
(2) Echange des valeurs, autrement dit la Bourse.  
(3) Hôtel-de-Ville.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 22

LA

## FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

X

### Le Wedding-Room

— Et vous faites bien. La Sûreté nous envoie ici, sur des renseignements qui sont sérieux. Rappelez-vous que nous avons une haute mission; nous ne devons pas nous en écarter d'une seconde...

— Réussissons-nous ?...  
— Quelle question ! Mais vous me fatiguez, Sublimé; la nausée me reprend... Passez-moi de l'éther.

— Plus une goutte, mademoiselle, vous en avez consommé un sceau... Parole d'honneur !

Mlle Pimponneau s'affaissa sur un fauteuil.

— Au secours, s'écria Sublimé, au secours. Le médecin !... le médecin !...

A cet appel, un matelot apporta un baquet qu'il mit sous le nez de la passagère :

— Voilà le médecin, dit-il.

En ce moment, le paquebot arrivait à la pointe de Mannatten. Il stopa près de Jersey-City pour les formalités de l'entrée.

Le commissaire du bord interrompit la conversation qu'il avait avec une très jolie Française :

— Que l'on se prépare, dit-il à la ronde, à la visite de la douane.

— La douane ! s'écria Sublimé. Il y a donc une douane dans ce pays de Cocagne ?

Plusieurs passagers firent la même observation.

— Bah ! répondit le commissaire, une douane d'opéra-comique.

Et comme on l'écoutait avec curiosité :

— N'en ayez point peur... si vous avez de l'argent... vous allez entendre dans quelques minutes les agents du trésor vous souffler à l'oreille : faites-moi un petit cadeau et tout ira bien.

— Hein ! fit observer Sublimé en se rengorgeant, ce n'est pas comme en France...

— Qui vous dit que cela ne se fasse pas en France comme ici ? C'est égal, c'est raide ! alors...

— Vous prétendez...

— Que la douane de New-York est corrompue de la tête aux extrémités. Faites luire aux yeux de l'agent du fisc un napoléon, et vous verrez vos malles passer tranquillement...

Mlle Pimponneau se pencha à l'oreille du commissaire, et tout bas :

— J'ai, lui dit-elle, des liquides dans mon bagage.

Je voudrais bien ne rien payer. Que faut-il faire ?

— Je vous l'ai dit, un bon pourboire, comme en Turquie un bon baschik. Vous éviterez ainsi de voir vos colis bouleversés et le contenu jeté à terre. Je vous donne un bon conseil, mais libre à vous de le suivre. Pour ce qui me concerne, je vais faire préparer pour la douane des bouteilles de champagne et de l'eau-de-vie. Ces messieurs adorent les liqueurs et ils ne s'en privent pas à l'arrivée de chaque steamer. C'est connu comme le loup blanc. Chefs et commis sont tous d'accord; ils se partagent les bénéfices.

— Eh bien ! c'est du propre, s'exclama Sublimé. En France...

— Laissez donc la France tranquille !... On y fait d'autres choses plus dégoûtantes que cela.

Mlle Pimponneau avait repris son assiette depuis que le paquebot ne roulait plus; avec son assiette, tout son aplomb et sa présence d'esprit.

— Sublimé, dit-elle, hâtez-vous de mettre à profit

les quelques instants qui nous restent avant l'arrivée de la douane. Allez cacher tout ce que nous ne voulons pas déclarer, et tenez prêts quelques louis pour ces excellents Américains.

Le canot de la douane accosta.

Ce fut exactement comme l'avait dit le commissaire du bord; les pièces d'or tombèrent dans les poches de ces fonctionnaires, peu de passagers se firent scrupule de dissimuler la contrebande. Mlle Pimponneau introduisit donc sur le territoire américain quelques bouteilles de rhum, provision excellente contre les coliques.

Quant à Sublimé, il fit aborder de la sorte six cents cigares qu'il avait achetés à la « Civette ».

Une heure après, les voyageurs débarquèrent.

Mlle Pimponneau n'avait pas perdu son temps à bord; pendant les courts instants de répit qu'elle avait laissés le mal de mer, elle s'était enquis d'un hôtel à New-York. Aussitôt à terre, elle pensa pouvoir facilement se débrouiller, en véritable parisienne qu'elle était.

Elle prit droit devant elle « Broadway », (la rue large). Sublimé la suivait docilement, ses yeux habitués cependant au tumulte du boulevard des Italiens, s'ouvraient tout grands en présence du spectacle imposant qui se déroulait devant lui. Un peu empêtré dans ses bagages il se heurtait à tout le monde dans cette foule affairée, bruyante, circulant à travers une multitude de chariots, d'omnibus, de tramways.

Il prétendait que les boulevards de la Madeleine à la Bastille étaient des rues de province si on les comparait à Broadway.

Il avait transporté à New-York, avec toute sa bonne humeur, sa badauderie parisienne dans tout ce qu'elle a de plus naïf et de primesaut.

Il avait beau appeler l'attention de sa digne compagne de route sur toutes ces merveilles, elle ne paraissait point en avoir cure.

En effet, l'esprit préoccupé uniquement du but à atteindre elle ne voyait ni la boutique aux montres,

La même conclusion ressort de l'examen de la comptabilité de la maison de commerce de Bordeaux, dans laquelle M. Raynal possède des intérêts.

Le rapporteur, passant à un autre ordre d'idées, explique que sa mission l'a amené à faire une étude complète des conventions de 1883, qu'il ne connaissait pas, ne faisant pas à cette époque partie du Parlement.

De cette étude résulte pour M. Darlan que la signature des conventions s'imposait comme la seule solution logique du problème économique posé par la nécessité de compléter notre réseau de chemins de fer. On ne saurait donc incriminer les hommes politiques qui ont pris la responsabilité des conventions de chemins de fer, et il n'y a pas à rechercher si ces conventions sont dues à l'inspiration d'intérêts particuliers, quand on constate qu'elles ont utilement servi l'intérêt général. (Applaudissements au centre).

Les conventions, poursuit l'orateur, ont été votées à des majorités considérables par la Chambre; puis avant qu'elles soient portées devant le Sénat, qui les a adoptées également à une majorité considérable, les chambres de commerce et les conseils généraux, presque à l'unanimité, ont donné leur adhésion à ces arrangements financiers.

Après avoir achevé cette partie de sa tâche, le rapporteur demande quelques minutes de repos et descend de la tribune très chaudement applaudi par le centre.

## SUS AUX PATRONS

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Le Sénat vient de repousser un projet de loi parfaitement inique que la Chambre, bien plus préoccupée de flatter les électeurs que de faire des lois justes ou simplement « possibles », avait eu la faiblesse de voter. Il s'agit de la loi sur les accidents du travail.

Pour donner une idée de cette extraordinaire loi, nous nous contenterons d'en citer quelques articles. Elle stipule tout d'abord que « le patron est toujours et, quand même, responsable des accidents survenus par cas fortuit, ou même, ce qui est plus fort, par la faute lourde de l'ouvrier. »

Plus de repos, plus de sécurité pour le patron. Les indemnités sont telles qu'après avoir pris toutes les précautions pour garantir ses ouvriers, l'industriel peut voir son entreprise compromise par la « faute lourde » d'un ouvrier. La rente viagère à servir aux victimes des accidents est de 60 à 100 0/0 du salaire, jusqu'à 2,400 francs. Le moindre accident du moindre ouvrier peut donc coûter 50 ou 60,000 francs. C'est insensé.

Peut-on suspendre sur la tête des industriels de pareils risques. Peut-on soumettre une entreprise à de telles secousses. Mais ne voit-on pas que si on enlève ainsi toute sécurité aux capitaux, ceux-ci se retireront et le crédit disparaîtra.

« Dans le cas où le patron serait insolvable, les autres patrons, ceux qui ont eu déjà, dans l'année, des indemnités à payer, verseront encore à la caisse d'Etat pour les confrères. » D'où impossibilité, pour l'industriel, d'établir un bilan ou un prix de revient, la fin d'année pouvant apporter des charges élevées, imprévues.

Voici un article encore plus surprenant : « Le chef d'une entreprise qui cessera son industrie, soit volontairement, soit par décès, liquidation, faillite, soit par cession d'établissement, devra verser immédiatement la totalité du capital représentatif des rentes dont il a été constitué débiteur. »

Suivez bien ce raisonnement : Voici une industrie dont le fonds pourrait être vendu cent mille francs. Deux accidents se sont produits dans le courant de l'exploitation, constituant l'industriel débiteur envers les victimes de trois mille francs de rente. L'industriel trouve cent mille francs pour son fonds; or, il doit verser cent mille francs à deux victimes d'accident, « la totalité du capital représentatif des rentes dont il a été constitué débiteur, soit le capital de trois mille francs de rente, c'est-à-dire les cent mille francs que vaut son entreprise. » Il est donc condamné à continuer quand même son industrie où à la céder pour rien. Il est dépossédé, ruiné, n'est-ce pas fou ?

Cette loi aurait atteint profondément, mortellement peut-être, l'industrie française, surtout la petite industrie. Mais comme il faut vivre, et comme on est obligé, finalement, de se servir de ce qu'on a, de ce qu'on sait, bien des patrons auraient sans doute résisté; ils se seraient défendus. Et c'est sur l'ouvrier, finalement, que seraient retombées toutes les charges.

Le projet de loi établit des distinctions entre les ouvriers mariés et les célibataires, ceux-ci coûtant moins cher, en cas d'accidents, n'auraient pas tardé à remplacer le père de famille dans toutes les usines. Comme cela est humanitaire, n'est-ce pas ? Et quelle bonne loi démocratique ?

Finalement, voici ce qui serait arrivé : Les patrons, forcés de lutter contre la concurrence

étrangère, auraient prélevé le montant des assurances sur les salaires des ouvriers. C'est absolument certain, mathématique. Sous le prétexte d'assurer quelques avantages aux ouvriers, on allait augmenter leurs charges.

Et voilà comment, avec cette manie ou plutôt cette lâcheté qui consiste à dauber sur le patron, quand même, et à flatter l'ouvrier, toujours on finit par causer à celui-ci de nouveaux dommages, et à lui rendre la vie plus pénible en faisant l'industrie plus difficile et, par suite, le travail plus rare.

Comme bien l'on pense, les radicaux ont beaucoup crié contre le Sénat. Mais, sans autre explication, il suffit de dire ce qu'était cette loi pour en faire sentir toute l'injustice et le grave danger.

Si, au lieu de crier, on disait simplement la vérité aux ouvriers, ceux-ci seraient souvent les premiers à refuser de tels présents; car ils sentent bien, avec leur bon sens, qu'on ne peut rien tirer de bon pour eux d'une loi qui appauvrirait encore l'industrie qui les fait vivre.

Le Sénat a dit simplement au gouvernement : Il faudra trouver autre chose !

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Le ministre de l'intérieur a fait connaître que M. Basly, député du Pas-de-Calais, lui avait fait part de son intention d'interpeller le gouvernement au sujet de la gestion de la caisse municipale de Lens.

M. Léon Bourgeois demandera à la Chambre d'ajourner la discussion de cette interpellation jusqu'après la clôture de l'enquête administrative qui se poursuit en ce moment.

Le conseil a été d'avis de se prononcer en faveur de l'extension à quatre ans de la durée du mandat des conseillers généraux de la Seine, par analogie avec ce qui a été proposé par le gouvernement pour les conseillers municipaux de Paris.

Le ministre de la guerre a fait approuver divers projets de loi intéressant l'armée et qui seront très probablement déposés samedi prochain sur le bureau de la Chambre.

Le premier de ces projets est relatif aux garanties dont doit être entourée l'attribution de certains postes civils aux sous-officiers rengagés.

Le second projet édicte un certain nombre de mesures en vue de développer et de faciliter le rengagement des sous-officiers.

Le troisième projet a pour objet l'organisation de l'armée coloniale et la réorganisation du 19<sup>e</sup> corps.

Un quatrième projet autorise le ministre de la guerre à admettre les officiers généraux d'office dans la section de réserve et avec les mêmes garanties que celles entourant l'avancement.

Le ministre des finances a été autorisé à saisir la Chambre d'un projet de loi portant division des conservations d'hypothèques de Paris et de quelques grandes villes des départements.

Enfin, le ministre de la marine a entretenu ses collègues de la discussion qui doit s'engager prochainement devant la Chambre, sur l'inscription maritime et la répression de la navigation fictive.

### La responsabilité civile des ministres

M. Doumer, ministre des Finances, a été entendu par la Commission du Budget, sur les propositions déposées par M. Bozérian, en vue d'instituer une Commission de contrôle des dépenses des Ministères et d'établir la responsabilité civile des Ministres.

M. Doumer a reconnu qu'il y avait des garanties à prendre contre certaines imputations fantaisistes et des ordonnancements irréguliers dans les dépenses. Mais il ne croit pas qu'une Commission de contrôle offre ces garanties. L'institution de cette Commission aurait pour effet de créer l'anarchie financière en déplaçant les responsabilités. Actuellement, la vigilance de chaque Ministre s'exerce sur les ordonnancements, et il est à craindre que les commissaires installés dans chaque Ministère, en contact incessant avec les directeurs, exposés à leur influence, n'exercent une surveillance moins active, d'autant plus que leur responsabilité ne serait pas engagée.

Le Ministre des Finances estime qu'il y a mieux à faire.

Il a l'intention de supprimer deux directions et de renforcer le contrôle central en créant au mouvement des fonds un bureau spécial chargé d'examiner les pièces comptables.

M. Doumer se demande s'il faut aller jusqu'à rendre effective la responsabilité civile des Ministres. Il est d'avis qu'il y a quelque chose à faire dans ce sens. Mais dans quelle mesure cette responsabilité peut-elle être établie ? Il y a cer-

taines circonstances où l'initiative des Ministres ne doit pas être paralysée.

Aussi, en vue d'arriver à une solution pratique, M. Doumer a demandé l'avis du Conseil d'Etat qui formulera incessamment son opinion motivée sur la mesure et la forme dans lesquelles pourrait être établie la responsabilité civile des Ministres.

Après le départ de M. Doumer, la Commission a repoussé la proposition de M. Bozérian.

### Les incompatibilités parlementaires

M. Maurice Faure a donné, jeudi, lecture à la Commission spéciale de la Chambre de son rapport sur le projet de loi relatif aux incompatibilités parlementaires.

Les conclusions du rapporteur sont conformes aux dispositions présentées par le gouvernement et amendées sur quelques points.

D'après ces conclusions, l'incompatibilité existe entre le mandat législatif et les fonctions suivantes :

1<sup>o</sup> Toutes les fonctions qui sont à la nomination de l'Etat dans les établissements ou administrations financiers et industriels ;

2<sup>o</sup> Les fonctions de propriétaire, de directeur, gérant, administrateur ou censeur d'un établissement financier ou industriel subventionné ou garanti par l'Etat, ou tenant de l'Etat un monopole ou un privilège ;

3<sup>o</sup> La qualité d'entrepreneur d'un service de fournitures, de transports ou de travaux pour le compte de l'Etat.

Le rapporteur fait une distinction entre les entrepreneurs qui ont un traité d'une certaine durée ou une fourniture occasionnelle.

Les membres du Parlement compris dans les catégories ci-dessus auraient deux mois à partir de la promulgation de la loi pour opter entre le mandat législatif et la fonction qu'ils occupent.

Le rapport de M. Maurice Faure a été approuvé par la Commission.

### Les voyages présidentiels

Cannes, 6 février.

Le président de la République visitera notre ville le 3 mars prochain.

Le 3 mars au matin, M. Félix Faure s'embarquera à Toulon à bord du nouveau vaisseau-amiral le *Brennus*. Le *Brennus*, suivi de toute l'escadre active, s'emboîsera dans le golfe de la Napoule, vers deux heures de l'après-midi, et un canot conduira le chef de l'Etat à l'embarcadere Cronstadt.

De l'embarcadere Cronstadt, où il sera reçu par notre municipalité, le président de la République se rendra à l'hôtel de ville. Après les réceptions officielles, un lunch lui sera offert dans la grande salle du conseil, décorée pour la circonstance.

Après avoir passé deux heures à Cannes, M. Félix Faure se rendra à Nice par train spécial. Il se pourrait toutefois qu'il se rembarquât sur le *Brennus*. Dans ce cas il se rendrait directement à Villefranche et de là à Nice.

\* \* \*

Brest, 6 février.

Le voyage en Bretagne de M. Félix Faure, président de la République, étant décidé pour le mois de mai prochain, les commerçants de Brest se sont réunis hier soir à la mairie de Brest, sur la convocation de M. Paillet, président du syndicat du commerce et de l'industrie brestois, à l'effet de s'entendre sur les moyens à prendre pour faire à M. Faure une réception digne de notre grande cité républicaine.

L'assemblée fort nombreuse a élu une délégation comprenant MM. Paillet et Corre, président et vice-président du syndicat du commerce, Mareille, président du tribunal de commerce et Le Jeune, conseiller général du Finistère, qui sera chargée de se joindre à la municipalité de la ville de Brest pour aller, au nom de la ville, faire l'invitation officielle. La municipalité et cette délégation se rendront incessamment à Paris.

### Le Couronnement du Tsar

M. Raiberti a lu à la commission du budget, son rapport sur le projet de loi gouvernement ouvrant un crédit de 975,000 francs pour les dépenses de la représentation de la France au couronnement du tsar Nicolas II, à Moscou.

Le crédit demandé doit couvrir à la fois les frais de la mission extraordinaire qui ira à Moscou et les dépenses exceptionnelles que les fêtes du couronnement entraîneront pour notre ambassade ordinaire à Saint-Petersbourg. A l'égard de ces dernières dépenses, il y a lieu de considérer que, cette fois, c'est à l'ambassadeur de France qu'incombera, comme doyen du corps diplomatique, l'honneur de recevoir l'empereur et l'impératrice, honneur qui jettera un éclat tout particulier sur la participation de la France aux fêtes impériales.

Depuis plusieurs semaines déjà, le prince Lobanof a informé le comte de Montebello que le tsar et la tsarine acceptaient l'invitation au bal qu'il comptait donner en leur honneur. Etant donné le nombre des représentants des gouver-

nements étrangers et des députations d'Europe et d'Asie qui assisteront au couronnement, on peut évaluer à deux mille le chiffre des invitations qui seront faites pour ce bal.

C'est au palais de Chermatief, la plus belle habitation de Moscou, louée à cette occasion par le comte de Montebello, comme on l'a annoncé, qu'aura lieu le bal.

Un autre hôtel, celui du général Pérépalkin, a été également loué, à Moscou, pour la durée des fêtes; il servira de résidence au général de Boisdeffre et aux autres membres de la commission extraordinaire.

Le prix de la location des deux hôtels monte à 40,000 roubles. Le bal et le souper, servi pour 1,000 personnes, coûteront 100,000 roubles — soit près de 350,000 fr.

Pour le sacre, c'est dans deux carrosses dorés et attelés à la française, que notre ambassadeur et notre envoyé extraordinaire se rendront du point de réunion au Kremlin.

Il faut compter encore les travaux d'aménagement et d'ameublement des deux hôtels loués — et qui n'exigeront pas moins de 2,000 mètres de tapis, le transport de France en Russie de tout le matériel nécessaire, les livrées de la maison de l'ambassade, les voitures, chevaux et harnais, enfin les frais de son nombreux personnel.

Après avoir entendu le rapport de M. Raiberti, la commission a paru unanimement disposée à accepter de nouvelles propositions du ministre des affaires étrangères portant le crédit demandé à un million, comme nous l'avons fait prévoir.

### Prochain mouvement préfectoral

Un important mouvement préfectoral est en préparation au ministère de l'intérieur. Ce mouvement a pour point de départ le décès de M. Desprez, préfet d'Eure-et-Loir, et la nomination faite récemment de M. Humbert, préfet de Tarn-et-Garonne, à la préfecture de Constantine, où il est allé remplacer M. Lascombes, mis en disponibilité à la suite de l'affaire des phosphates algériens.

Mais cette double vacance des préfectures de Tarn-et-Garonne et d'Eure-et-Loir ne suffit pas pour faire le grand mouvement que le cabinet a projeté et par lequel il veut donner satisfaction aux revendications que les groupes radicaux de la Chambre ont formulées dernièrement, en ce qui touche la nécessité d'épurer le personnel administratif.

Nous croyons savoir que deux ou trois autres vacances préfectorales vont être créées, par la nomination de certains préfets dans l'administration des finances.

On disposerait ainsi d'une marge de quatre ou cinq préfectures qui permettrait tant par le choix des nouveaux titulaires que par les changements de résidences imposés aux préfets maintenus, de donner au mouvement le caractère politique qu'on désire lui imprimer d'une façon sensible.

Parmi les nouveaux titulaires dont la nomination est considérée comme certaine, on peut citer M. Chadenier, qui, préfet du Var en 1893, lors des élections où M. Clémenceau fut battu, fut mis en disponibilité par le cabinet Casimir-Périer. M. Chadenier sera réintégré dans le mouvement en préparation. Sera également réintégré, M. Joliet, ancien préfet de l'Ain, qui se fit mettre en disponibilité pour se présenter comme candidat radical à une élection législative dans la Côte-d'Or et qui, depuis cette époque, n'avait pas obtenu d'être replacé.

### Madagascar

Le ministre de la guerre a reçu du colonel Bailloud le télégramme suivant, en date du 30 janvier :

« L'Annamite quitte aujourd'hui Majunga, rapatriant 15 officiers, les capitaines Colligny, des étapes; Hamelin, du régiment d'Algérie; les médecins-majors Moine, Sacreste, Castelle; les lieutenants Dersaut, Levillain, du régiment colonial; les officiers d'administration Loiseau, Rapsel, Viellame, Pruvost; les pharmaciens Chambard, Courlot; les gardes d'artillerie Vielle, Gérard; le médecin de marine Bourdon, et 231 hommes, savoir : de l'armée de terre, 44 venant de Majunga et 25 de Tamatave; de l'armée de mer, 68 venant de Majunga, 60 de Tamatave et 34 marins. »

» L'Annamite fera escale à Anjouan, où il laissera 220 Comoriens, et à Diégo, où il recevra les ordres de l'amiral. »

» L'Annamite débarquera à Marseille et à Toulon. »

### Les Italiens en Abyssinie

Rome, 6 février.

Dans un article intitulé « Armée et politique française en Abyssinie », la *Tribuna* commente la dépêche publiée par la *Riforma* et dit qu'à son avis le gouvernement italien a le devoir de faire des remontrances à la France. La *Tribuna* demande ensuite pourquoi la France persiste à s'opposer au passage des troupes italiennes par Zeïla, alors que l'Angleterre se déclare disposée à y consentir.

« Nous sommes en guerre avec l'Abyssinie, dit-elle. Or, le Harrar est une province de l'empire d'Abyssinie et l'un comme l'autre, aux termes des stipulations de la conférence de Berlin, sont sous la protection de l'Italie. D'autre part, la valeur du traité d'Ucciali n'est pas contestée par la France. »

Le journal italien rappelle l'article 4 de l'arrangement franco-anglais de 1888, puis il ajoute : « Du moment que l'Angleterre ne cherche pas à mettre le Harrar sous son protectorat et à exercer les droits réservés par ledit arrangement, que peut faire la France ? Après avoir examiné la question sous toutes ses faces et en tenant compte de toutes les circonstances atténuantes, on doit conclure qu'une évidente hostilité domine toute l'action politique de la France à l'égard de nos affaires coloniales. »

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Nos sénateurs

Nous lisons dans la *Constitution* d'Agen : M. Pauliac, sénateur républicain du Lot, avocat au barreau de Figeac, abandonne son siège au Luxembourg.

### Assises

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle des assises qui devraient s'ouvrir à Cahors lundi prochain, elles n'auront pas lieu ; par conséquent MM. les jurés appelés à siéger à cette session n'ont pas à se déranger.

### Le banquet des pêcheurs à la ligne

Le banquet organisé par la société de pisciculture du Lot, aura lieu ce soir, 8 courant, à 6 h. 1/2, au buffet de la gare.

### Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le mardi 4 février, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Druard, préfet du Lot.

Dans cette séance, le conseil a pris connaissance du rapport de M. l'inspecteur d'académie concluant au licenciement du pensionnat Saint-Gabriel, étant donné les cas de fièvre scarlatine qui se sont déclarés dans cet établissement.

Après avoir pris aussi connaissance du rapport de M. le docteur Caviolle, concluant au contraire au non-licenciement du pensionnat, à moins toutefois qu'un nouveau cas de fièvre ne vienne à se produire, le conseil décide qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de provoquer le licenciement du pensionnat Saint-Gabriel.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à l'ouverture d'une école privée de filles à Cremps.

Il donne aussi un avis défavorable à l'ouverture d'écoles privées de filles de Cassagnes et de Montet-et-Bouzal.

### Concours régional hippique

Un concours régional hippique aura lieu à Agen en 1896, en même temps que le concours régional agricole.

Le programme de ce concours sera publié ultérieurement.

Circonscription du concours régional hippique d'Agen en 1896 :

Lot-et-Garonne, Ariège, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

### Concert

Une matinée littéraire et musicale sera donnée par un groupe de dames de la ville de Cahors, au profit des pauvres, le mardi-gras, à 3 heures du soir.

Le programme comprend des morceaux de piano (à deux pianos), de violons, de violoncelle, des monologues et une comédie de Labiche.

Il n'y aura que des amateurs comme artistes. Et comme *great attraction*, on entendra deux chœurs chantés par vingt dames et jeunes filles de Cahors.

### Conférence au profit de la caisse des écoles

Dimanche prochain à 4 heures du soir, au théâtre de Cahors, M. le docteur Clary-Bousquet fera une conférence sur *Pasteur et les infirmes petits*, avec projections lumineuses.

### Conférence à l'école normale

Après-demain lundi, M. Dubarry, professeur à l'école normale d'instituteurs, fera aux jeunes gens qui suivent les cours d'adultes, une conférence sur le sujet suivant : *Instruments servant à la mesure des longueurs. De l'exactitude dans les mesures.*

### Le monument Canrobert à St-Céré

Nous apprenons de source certaine que l'administration des beaux-arts vient d'accorder au comité constitué pour l'érection d'un monument à Canrobert, à St-Céré, une subvention de 15,000 francs, égale au quart des souscriptions

recueillies, maximum de l'allocation du gouvernement en pareille matière.

En outre, un inspecteur des beaux-arts, M. Charles Yriorte, est délégué pour présider à la confection de la statue et pour reviser les divers plans et devis.

Cette double faveur est due à la haute et bienveillante intervention de notre distingué compatriote, M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des beaux-arts.

### Acte de probité

Un porte-monnaie, contenant une petite somme, trouvé sur la voie publique, a été déposé au bureau de police par une personne qui désire garder l'anonyme. Réclamer cette trouvaille au bureau de police.

### Tribunal correctionnel

Jeudi est venu devant le tribunal correctionnel de Cahors, l'affaire Faurie-Mouillérat.

Nous avons déjà raconté que le 3 décembre, vers six heures du soir, Jean Faurie, meunier, âgé de 74 ans, sortait de sa maison à Crégols, pour aller chez un de ses voisins, Marcel Décremps, pour l'aider à casser des noix.

La femme de Faurie, qui l'avait accompagné jusque sur le seuil de la porte, ayant entendu en remontant chez elle le bruit d'une voiture, était ressortie aussitôt pour voir qu'elle était cette voiture. Elle aurait alors vu son mari étendu sur la route et en même temps une voiture à quatre roues qui allait rapidement dans la direction de St-Cirq-Lapopie.

Elle aurait reconnu la voiture de M. Mouillérat.

Les témoins appelés sont très nombreux.

Le docteur Bach, appelé le lendemain de l'accident, affirme que la fracture de la base du crâne a occasionné la mort. Il conclut en affirmant que l'accident est la suite d'un choc violent.

De longues explications sont fournies par divers témoins.

L'inculpé nie très énergiquement être l'auteur de l'accident.

Le réquisitoire du ministère public et la plaidoirie de M. Lagarrigue, défenseur du prévenu, sont renvoyés à jeudi prochain.

### GOURDON

#### ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

##### Photographie électorale

La profession de foi de M. Linol, notaire, ancien maire, a déjà paru sur nos murs. Nous attendons encore celle de M. Rey, avoué, conseiller d'arrondissement. On nous annonce comme certaine une troisième candidature, celle de M. Antonin Traucou, ancien sergent-major, qu'on dit patronné par le Comité central socialiste de Paris. Enfin, pour tout dire, on chuchote une combinaison où la candidature serait offerte à M. Alibert, avocat de notre ville.

Nous allons rechercher avec impartialité les conditions dans lesquelles peuvent se mouvoir ces diverses compétitions. Commençons par M. Linol.

Il existe à Gourdon un Comité, que nous voudrions bien appeler par son véritable nom, si nous le connaissions : le qualifier de *socialiste*, serait s'exposer à déplaire à quelques-uns de ses membres, qui trouveraient la note trop avancée ; aux yeux de beaucoup d'autres, l'épithète de *progressiste* serait presque blessante, comme étant infiniment trop pâle ; et nous ne pouvons faire à cette assemblée l'injure de lui donner le simple titre de *républicaine*, qu'on n'accepte plus aujourd'hui qu'après l'avoir assorti d'un diminutif quelconque. — Aussi, pour ménager toutes les susceptibilités, prenons-nous le parti de l'appeler le *Comité de Valauxières*, du nom d'un puits tout à côté.

Ce comité, où domine l'élément maçonnique, a joué un rôle dans les dernières élections législatives. Après avoir soutenu ardemment, au premier tour de scrutin, la candidature de M. Cocula, maire de St-Germain, il patronna, au 2<sup>e</sup> tour, celle de M. Lachière, en faveur de qui M. Cocula s'était désisté, après de sérieuses hésitations et de violentes récriminations contre M. de Verninac. M. Lachière était, à tort ou à raison, fortement suspecté de *cléricisme* ; néanmoins, comme, après son élection, on ne voulait pas perpétuer la querelle, on y mit un terme, tout au moins apparent, en exigeant que le député vint faire devant le Comité une déclaration où il affirmerait une politique franchement radicale, ce qu'il fit nous assure-t-on.

Depuis cette époque, M. Lachière assistait quelquefois aux séances du Comité, où il essaya vainement de retenir M. Linol, qui, après quelques déboires, avait résigné la présidence de cette association.

Néanmoins, les choses allaient assez paisiblement, lorsque l'élection au conseil général est venue raviver les germes de discorde. L'appui du Comité a été promis à M. Linol, à la condition qu'il s'engagerait nettement, formellement, à soutenir, aux prochaines élections législatives, la candidature de M. Cocula contre M. Lachière.

A une réunion toute récente du Comité, M. Linol, sur la proposition de M. le docteur Fonte-

nilles, de Saint-Projet, a fait, parait-il, la déclaration demandée et le pacte a été conclu.

De quel œil M. Lachière, qui est résolu, dit-on, à se représenter à l'expiration de son mandat, et M. de Verninac qui, assure-t-on, n'est pas moins décidé à lui continuer son patronage, ont-ils pu voir cette attitude du Comité ?

M. de Verninac a dû, tout d'abord, en sourire ; mais, il y a vu, pour un avenir prochain, une source de sérieux ennuis. Quant à M. Lachière, il a dû comprendre que cette nouvelle situation est peu propre à lui faire envisager la future campagne avec sécurité.

M. Cocula, étant resté sous le coup de la mesure motivée qui lui a enlevé les fonctions de ministère public près le tribunal de simple police, en attribuant cette fonction à un suppléant qui était loin d'être son ami, a dû penser que si M. de Verninac, à qui l'on attribue tout, en bien comme en mal, l'avait voulu, il aurait fait rapporter cette décision.

C'est là une blessure profonde que tous les sourires et toutes les subtilités de notre sénateur auront de la peine à guérir.

Et de quel œil aussi MM. Lachière et de Verninac vont-ils voir maintenant leur ancien ami M. Linol, qui leur *tourne carrément le dos* ?

Décidément, de quelque côté qu'elle se retourne, notre ville est exposée à retrouver en face d'elle l'hostilité de nos deux représentants.

Voudront-ils, sauront-ils enfin, même dans leur propre intérêt, faire de l'apaisement ? L'avenir nous le dira ?

Voilà dans quelles conditions se produit la candidature de M. Linol, qui aura, en outre, contre elle, l'appui inévitable de M. Baleste, ancien conseiller municipal.

De son côté M. Rey a pour lui son titre de Conseiller d'arrondissement et l'influence dont peut jouir la majorité du Conseil municipal. Mais, celle-ci n'a plus à sa tête le regretté docteur Calmeilles, et l'on peut bien se demander aujourd'hui avec quelque inquiétude qui, dans cette assemblée, pourrait suppléer ce guide sûr.

Dans tous les cas, il faudrait beaucoup d'entente, beaucoup d'union, et il est à craindre qu'on ne cède, de ce côté, à quelque souffle, peut-être intéressé de discorde, et qu'on ne néglige certains éléments appréciables de succès.

Si l'on arrive à s'entendre, ne sera-t-il pas un peu tard ?

Dans cette situation, impartialement exposée, il serait bien difficile de prédire avec quelque probabilité qui triomphera.

Quant à M. Antonin Traucou, il base, dit-on sa candidature sur ce principe, qui n'est pas toujours une utopie, que la foi transporte des montagnes. Dans tous les cas, on peut être certain qu'il paiera largement de sa personne.

Si, comme on nous l'affirme, il propose dans son programme, « la suppression des sous-préfectures, » il aurait, croyons-nous, mauvaise grâce à solliciter l'appui de M. le sous-préfet.

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

### Concert Baret

C'est toujours avec plaisir que nous voyons arriver M. Baret et sa troupe, car nous sommes certains d'avance d'assister à une agréable soirée. Nous avons pour sûr garant, ainsi d'ailleurs que nous l'annonce le sympathique impresario, le talent personnel, si varié de M. Baret ; la composition du programme, toujours de bon ton, convenable pour tous et vraiment artistique ; l'excellent ensemble et la parfaite homogénéité de la troupe.

Pour début nous avons eu *La Gifle*, comédie de A. Dreyfus, dans laquelle sont exposées d'étranges théories sur le duel. Ensuite est venu le concert, où nous avons d'abord applaudi la petite Parfait, enfant d'une précocité extraordinaire, possédant les qualités d'une véritable artiste : la diction, le geste, l'expression.

C'est ensuite, M. Martapura, le baryton du grand opéra de Paris, qui nous a fait admirer son merveilleux organe et son réel talent de diseur. Il a fait place à M. Casella, violoncelliste de premier ordre, auquel a succédé M. Baret

qui a obtenu un grand succès par ses scènes d'imitation.

Le duo de *Sigurd* que portait l'affiche n'a pu être interprété par suite d'une indisposition de Mlle Romey.

La soirée a été terminée par une saynète militaire : *A la Chambrée*, et par une comédie de Labiche : *Maman Saboulez*. Dans cette dernière partie du programme, M. Baret et la petite Parfait ont été excellents. Aussi le public ne leur a pas ménagé ses applaudissements. Ce n'était que justice.

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1<sup>er</sup> au 8 février 1896

### Naissances

Soursou, Jean, rue des Trois-Baudus.  
Soupa, Clément, aux Mathieux.  
Gomès, Clément, rue du Four-Sainte-Barbe, 16.

### Mariages

Labro, Léon, percepteur à Ressons-sur-Matz (Oise), et Maury, Marthe.

### Décès

Brugéau, Jean, prêtre en retraite, 83 ans, à Arnis.

Noyer, Antoinette, 8 jours, à Cabessut.  
Taillade, Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Mourgués, Antoine, 1 an, à l'hospice.  
Besse, Jean, cultivateur, 85 ans, impasse Soullès,  
Lafon, Joseph, conservateur des hypothèques en retraite, 82 ans, quai Champollion, 6.

## Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME des 6 et 9 février

De 3 à 4 heures

Le Tirailleur (P. R.)	Sellenick.
Le Lac des Fées (Ouverture)	Auber.
L'Eclair (Fantaisie)	Halévy.
Le Postillon d'amour (Polka)	Barlow.

## THÉÂTRE DE CAHORS

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs qu'une représentation d'un intérêt et d'un attrait tout particulier sera donnée mercredi 12 février, sur notre scène. Nous voulons parler de *Les Danicheff*, pièce russe, en 4 actes de M. P. NEWSKI.

## Bourse de Paris

Cours du 8 Février 1896

### RENTES

3 0/0.....compt.	102 95
3 0/0 amortissable.....compt.	101 10
4 1/2 0/0.....compt.	106 50

## A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

Cerizières (Haute-Marne), le 8 février 1895. — Ma mère souffrait depuis plus de vingt ans de maux de tête, de maux d'estomac et d'étourdissements ; elle prit une boîte de Pilules Suisses qui l'a complètement guérie ; elle prend encore une ou deux Pilules Suisses tous les mois, mais ses maux ont disparu. Je vous autorise à publier sa guérison. Emile PÉARD (Sig. lég.)

## LA RÉUNION INDUSTRIELLE

### AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser..

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanis, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanis se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanis se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm. DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement, aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES, journal musical mensuel, 300 pages de musique, grand format, 4 fr. l'an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et Instrument. — Adresser les demandes à l'éditeur Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord). N.-B. — Les abonnements remontent toujours au 1<sup>er</sup> numéro de l'année en cours.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

*L'Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

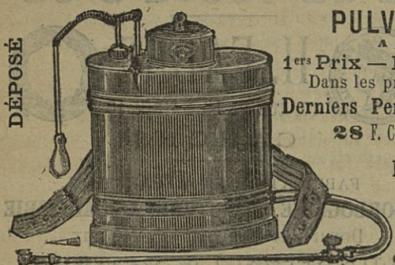
Illustré de 200 gravures environ dans le texte

*La Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patron pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé 1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 25 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste 16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger ..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYROU.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIEREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiery ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérieulle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérieulle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiery.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.